



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 11 mars 2020

Circulaire aux administrations communales

N°03/2020

Objet : Rôle et missions des communes dans le cadre de l'épidémie du « Coronavirus »

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Après l'apparition des premiers cas d'infection COVID-19 au Grand-Duché, le SYVICOL a immédiatement pris l'initiative de contacter le Gouvernement, afin de clarifier les missions et les responsabilités des communes dans cette crise sanitaire, ainsi que de se renseigner sur les mesures qui devront, ou non, être mises en place.

Et, s'il est clair que la responsabilité pour la gestion de la situation incombe en premier lieu aux autorités nationales, bien des regards sont tournés vers les communes. Et pour cause, car ce sont elles qui fournissent quotidiennement à leurs citoyens toute une panoplie de services indispensables, que ce soit aux niveaux administratif, technique, social, scolaire, etc.

Suite à l'initiative du SYVICOL, une première entrevue a eu lieu en date du vendredi 6 mars 2020 avec le Dr. Pierre Weicherding, Directeur de l'Inspection sanitaire. Le bureau du SYVICOL a également rencontré dimanche le 8 mars les ministres de l'Intérieur et de la Santé, accompagnées du Haut-commissaire à la protection nationale, du Directeur général du CGDIS et des responsables des services étatiques principalement concernés.

Un communiqué de presse résumant les conclusions de la réunion a entretemps été diffusé par le ministère de la Santé et [peut être consulté en ligne](#).

D'une part, il été convenu d'intensifier l'échange entre le Gouvernement et le secteur communal par l'intermédiaire du SYVICOL. A cette fin, ce dernier se propose de rassembler les questions et les préoccupations des autorités communales et de les soumettre en bloc au Gouvernement, qui s'est dit prêt à rencontrer les représentants du SYVICOL en cas de besoin et à fournir les explications nécessaires à intervalles réguliers. Les questions et les réponses y relatives seront



publiées sur le site Internet du SYVICOL, afin de constituer une source d'informations aussi complète que possible pour les autorités communales.

Si vous avez donc des questions particulières du point de vue communal, je vous invite à nous les communiquer par courriel à info@syvicol.lu.

En ce qui concerne plus particulièrement les écoles et les services d'éducation et d'accueil, une procédure particulière a été mise en place par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Elle est décrite dans la lettre ci-jointe.

D'autre part, il a été souligné qu'il importe que les communes disposent d'un plan de continuité d'activité (PCA), afin de garantir le maintien des services essentiels au cas où des mesures plus poussées d'endiguement du virus étaient nécessaires.

Le ministère de l'Intérieur communiquera prochainement aux communes des recommandations pour l'établissement d'un tel plan. Elles seront établies en concertation avec le SYVICOL et la Ville de Luxembourg, en s'inspirant du PCA que cette dernière a bien voulu mettre à disposition.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très cordiales.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président

Annexe : Courrier du 10 mars 2020 de la part de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 10 mars 2020

SYVICOL
Monsieur le Président
3, rue Guido Oppenheim
L-2263 Luxembourg

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à confirmer par écrit les informations données par mon chef de cabinet au sujet de la répartition des rôles entre les autorités communales et les services de l'État en cas de fermeture d'une école suite à un cas d'infection COVID-19.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se chargera d'informer les parents des élèves ainsi que le personnel enseignant concernés de cette décision.

Les agents du ministère ainsi que les membres de la direction régionale rejoindront l'école pour informer les parents qui s'y rendraient avec leurs enfants et pour accueillir les élèves qui s'y rendraient tout seuls ou en transport scolaire.

Les élèves seront encadrés dans l'enceinte de l'école par les agents en question, qui contacteront les parents afin qu'ils viennent les récupérer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse